VILLE DE SAINT MARTIN D'HÈRES
Direction des **R**essources **H**umaines
DGADUCC - Direction des affaires culturelles
EL/VD

Le 10 juillet 2019

Note de service n° 2019/60

Avis de vacance interne / externe

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES
poste : Directeur(trice) des affaires culturelles

Emploi à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (filière administrative) / des attachés de conservation du patrimoine (filière culturelle)

Délai de rigueur au plus tard le : 15 septembre 2019

Saint Martin d'Hères, 2ème ville du département, 3ème pôle d'activités économiques de la Métropole Grenobloise (18 000 emplois), commune d'accueil du Domaine Universitaire (40 000 étudiants) met l'action culturelle au cœur de son fonctionnement, de son développement et s'inscrit pleinement dans des coopérations partenariales.

Saint Martin d'Hères dispose d'un fort potentiel culturel à travers ses équipements municipaux. L'ensemble de ces secteurs est porteur d'une politique qui s'articule autour d'axes forts : soutien à la création, éducation artistique et culturelle, et médiation culturelle.

Mission de la Direction :

La direction des affaires culturelles assure la mise en œuvre de la politique culturelle définie par la collectivité territoriale.

Elle coordonne les actions des services, des équipements : Conservatoire Erik Satie, Espace culturel René Proby et L'heure bleue, médiathèque avec ses quatre espaces, galerie Valles et Mon Ciné et les grosses associations à vocation culturelle, avec un objectif de cohérence de l'offre. Elle supervise les procédures administratives, elle initie, soutient, ou organise des manifestations culturelles. Elle s'inscrit en transversalité dans la politique de la ville (territoires en QPV et veille active)

Mission du poste :

Placé sous la la responsabilité de la Direction Générale Adjointe Développement Urbain, Culture et Communication en lien étroit avec l'élu référent, il (elle) apporte

- une contribution à l'élaboration de la politique culturelle de la ville
- une impulsion, pilotage et évaluation des projet culturels

Le(la) Directeur(trice) fait partie de la Direction Générale Élargie.

Activités :

Participation à l'élaboration des orientations stratégiques en matière de politique culturelle
Préparation et suivi des commissions en lien avec les élus référents
En lien avec l'élu référent, relations avec les institutions, partenaires culturels et associations culturelles
Promotion et évaluation de la politique culturelle

Mise en œuvre d'un plan d'actions culturelles cohérent sur le territoire contribuant aux visées de la politique publique souhaitée par la ville
Impulsion, coordination ou pilotage de projets culturels
Organisation des relations avec la population et participation à l'élaboration d'une stratégie de communication en collaboration avec la direction de la communication

Développement et animation de partenariats internes ou externes
Contribution en lien avec le responsable « vie associative », aux relations avec les associations culturelles ainsi que le traitement des demandes de subventions

Gestion administrative et des moyens budgétaires et matériels mis à disposition (environ 4M€)

Gestion des ressources humaines :
- 6 responsables de secteurs (médiathèque et patrimoine, conservatoire, cinéma, spectacle, équipements spectacles et art contemporain) en charge d'environ 100 agents
- Management opérationnel du pôle ressources de la Direction (4 agents)

Compétences / aptitudes :

Savoir-faire et connaissances
Enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques culturelles
Bonne connaissance des réseaux, des métiers des secteurs culturels ainsi que des partenaires institutionnels
Evolution des pratiques artistiques et culturelles
Maîtrise des procédures administratives, budgétaires, du fonctionnement des collectivités territoriales
Travail en mode projet
Bonnes capacités rédactionnelles
Maîtrise de l'outil informatique

Qualités / savoir être
Capacités d'écoute, d'analyse, de négociations, de synthèse et d'anticipation
Capacité de diagnostic et aptitude à la résolution de problèmes
Capacités à manager et dynamiser des équipes
Capacités avérées au travail en transversalité

Conditions d'accès

- fonctionnaire titulaire d'un grade relevant du cadre d'emplois des attachés ou des attachés de conservation du patrimoine,
- Concours externe et interne ou troisième voie,
- agents promouvables (dans le respect des conditions statutaires en termes de quotas d'avancement par voie de promotion interne),

Conditions d'exercice particulières

Déplacements fréquents
Permis B
Horaires irréguliers avec une amplitude variable
Disponibilité, présence lors d'évènements ou manifestations
Astreinte cadres de direction
Congés : forfait cadres 10 jours

Conditions d'accès / Aptitudes / Spécificités

Relever du cadre d'emplois des attachés territoriaux / attachés de conservation
Niveau recommandé : Master (Développement culturel….)

Conditions de rémunération:

- Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT)
- Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Avantages et participations de l'employeur

Sans condition d'ancienneté
- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€ / mois)
- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille
- Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

Sous condition de 3 mois d'ancienneté
- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)
- Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)
- Restaurant collectif

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE :

Les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des **attachés territoriaux** ou des **attachés de conservation du patrimoine** titulaires ou inscrits sur la liste d'aptitude suite à réussite du concours, intéressés par cet emploi, sont invités à contacter le secteur recrutement (secteur.recrutement@saintmartindheres.fr), qui leur fournira les éléments de contexte (*une note sur les orientations de politique culturelle et une synthèse sur le contexte culturel*) pour **rédiger une note d'intention (2 pages max.) qui accompagnera leur candidature.**

Les candidatures sont à adresser (lettre de motivation + CV accompagnés de la note d'intention), à Monsieur Le Maire - Direction des Ressources Humaines - Service Développement Emploi et Compétences **par mail secteur.recrutement@saintmartindheres.fr**

Le Directeur Général des Services,

VILLE DE SAINT-MARTIN-D'HERES (Isère)